

On a négligé de fournir une formation appropriée aux gens de nos villages de pêcheurs. Au moyen de subventions aux provinces, en vue d'aider les écoles techniques, le gouvernement fédéral pourrait facilement élaborer un programme permettant aux gens qui habitent des agglomérations de pêcheurs de jouir de moyens pratiques et efficaces de formation, afin de mieux comprendre l'objet des règlements actuels.

Le 31 mars dernier, comme le ministre l'a signalé cet après-midi, le Nouveau-Brunswick a modifié ses règlements régissant les saisons de pêche au saumon à des fins commerciales et sportives. On a apporté des changements semblables dans les quatre autres provinces de l'Atlantique. En réponse à une question que j'ai posée à la Chambre le 7 avril dernier, le ministre a déclaré, comme l'atteste la page 4083 des *Débats*:

Ces dernières années, la diminution du saumon atlantique a causé une vive inquiétude aux autorités fédérales et à celles des cinq provinces de l'Atlantique. Le gouvernement fédéral a accéléré son programme de recherche, a intensifié la surveillance des poissons de proie et le dégagement des cours d'eau et a amélioré ses aleviniers. Il s'est agi également d'uniformiser la durée des saisons de pêche, dans le cas de la pêche commerciale en mer et dans celui de la pêche sportive, dans les rivières.

Le 1^{er} mars, les sous-ministres des provinces se sont réunis en conférence ici, à Ottawa; ils y ont rencontré nos hauts fonctionnaires et ont discuté et accepté un programme commun qu'ils ont soumis ensuite aux provinces. J'ai le plaisir d'annoncer que nous avons maintenant reçu le consentement des cinq provinces intéressées pour ce qui est de l'établissement de règlements uniformes concernant la pêche du saumon dans toute la région atlantique. Au lieu d'avoir des saisons de pêche différentes et des prises d'importance différente dans les cinq provinces, nous aurons désormais l'uniformité dans les trois zones, celle du littoral de l'Atlantique, où le saumon apparaît en premier lieu, puis celle de la baie de Fundy et, enfin, celle du golfe Saint-Laurent.

Le programme entraînera le raccourcissement de la saison ouverte à la pêche commerciale et sportive. C'est le genre de programme qui a été couronné d'un éclatant succès sur la côte occidentale, où nous sommes heureux de constater que le saumon augmente chaque année. Je suis sûr que nous obtiendrons un résultat semblable sur le littoral oriental. Nous nous réjouissons beaucoup, je dois le dire, de la chaleureuse collaboration que nous ont apportée les cinq gouvernements provinciaux intéressés.

Je me rends parfaitement compte du besoin de recourir à des mesures de protection afin d'empêcher l'épuisement de cette très importante sorte de poisson. On a demandé à ceux qui se livrent à la pêche commerciale et à la pêche sportive de sacrifier une partie de leur saison ordinaire et d'accepter une

période de pêche plus courte. Je n'ai pas l'intention de critiquer le ministère de la décision qu'il a prise de réduire la saison et d'adopter des règlements uniformes à l'égard du saumon du littoral de l'Atlantique. Il est malheureux, toutefois, que celui qui s'adonne à la pêche commerciale au saumon ait été prié, sans avis, d'accepter cette réduction de la saison ordinaire. Je voudrais qu'on lui ait donné le même avis que le ministre a donné cet après-midi au pêcheur de saumon du littoral du Pacifique. Si la pêche sportive est réduite, mettons, à une période de soixante-dix jours de pêche, le sportsman ou le pêcheur à la ligne peut encore consacrer presque autant de jours qu'il le désire à la pêche à la ligne.

La plus grande partie des 40,000 saumons qui représentent la prise moyenne annuelle des pêcheurs à la ligne viennent des rivières Miramichi et Restigouche au Nouveau-Brunswick. Je doute qu'une plus courte saison de pêche réduise le nombre de jours-pêcheur et celui des saumons pris dans les rivières du Nouveau-Brunswick.

C'est au pêcheur qui fait la pêche commerciale du saumon, que ce soit au parc en filet, au filet fixe ou au filet dérivant, que l'on demande de sacrifier non pas une couple d'heures de loisir ou de détente, mais une part considérable des gains dont il a un si pressant besoin pour faire vivre sa famille. Les pêcheurs commerciaux sont bouleversés par la nouvelle mesure législative qu'on leur impose ainsi à la veille de l'ouverture de la saison de pêche de 1954. Ils sont inquiets, ayant dépensé des milliers de dollars pour préparer leurs filets et leur outillage de pêche en prévision d'une période d'exploitation normale.

Ces mêmes pêcheurs comprennent toutefois la gravité de la situation et le but du programme mis en œuvre par le ministère des Pêcheries. Des représentants des pêcheurs commerciaux des régions de la Restigouche et de la Miramichi se sont rendus ici, à Ottawa, pour soumettre leur point de vue au ministère. Des délégations sont aussi venues me voir lorsque je suis retourné dans ma circonscription pour les vacances de Pâques. Toutes, en présentant leurs réclamations, se sont montrées parfaitement sincères et logiques. Si l'on permet au saumon de passer la porte de derrière des pêcheurs commerciaux, quelle assurance avons-nous qu'ils se rendront jamais aux endroits où ils fraient, de façon à contribuer à la con-